AVIS

Réf. : RUR.18.497.AV-Nature
Date d'approbation : 23/11/2018

Demande de dérogation émanant du Service logistique et logement étudiant de l'UCL concernant la destruction de nids d'hirondelles dans le cadre de la rénovation de logements étudiants à Louvain-la-Neuve

DONNEES INTRODUCTIVES

Type de dossier :	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Demandeur :	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Date de réception de la demande et références :	12/11/2018 – DNF/DNEV/SL/SLA/Sorties 2018 : 22757
Délai de remise d'avis :	45 jours
Référence légale :	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Préparation de l'avis :	Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 23 novembre 2018 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 20 novembre 2018) le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant mise en œuvre des mesures habituelles (destruction des nids en dehors de la période de nidification, placement de nids artificiels selon les recommandations du DNF, recours à des ancrages et peintures favorisant la construction de nids naturels, installation de bacs à boue le cas échéant).

p.o

Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »